

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



08 JAN. 2026

Greffe

N° d'entreprise : **0463 170 842**

Nom

(en entier) : **AMINCEM**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **RUE DE ROTTERDAM 23 - B-4000 LIEGE****Objet de l'acte : DEMISSION D'ADMINISTRATEUR ET CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL****PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES****1. BUREAU**

La séance s'est ouverte à 15h00 sous la présidence de Jean-Michel Gérôme, Jean-Alexandre Gérôme assumant les fonctions de secrétaire et Pierre-Emmanuel Massaux celles de scrutateur.

2. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Actionnaires	Actions détenues	% détention
GEROME JEAN-ALEXANDRE	4964	50%
GEROME JEAN-MICHEL	4965	50%
Total des actions détenues	9929	100%

Administrateur non-actionnaire
MASSAUX PIERRE-EMMANUEL

3. ORDRE DU JOUR

- Prise d'acte de la démission de monsieur Pierre-Emmanuel Massaux en tant qu'administrateur.
- Décision d'ouverture d'une nouvelle unité d'établissement.
- Pouvoirs pour exécution.

4. DELIBERATIONS

- Démission d'un administrateur

L'assemblée prend acte de la démission de monsieur Pierre-Emmanuel Massaux en tant qu'administrateur. Cette démission prend effet à la date de ce jour, le 7 octobre 2025.

- Ouverture d'une unité d'établissement

L'assemblée décide d'ouvrir une nouvelle unité d'établissement située à l'adresse suivante : Avenue Marie-Thérèse 29, 4900 Spa. Cette décision sera publiée et communiquée conformément aux dispositions légales.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



• Pouvoirs

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publication légale et de dépôt auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, du Greffe du Tribunal de l'entreprise et de toute autre administration compétente.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h15.

Fait à Liège, le 7 octobre 2025.